

COMMUNE DE
SERMERSHEIM
67230



ARRETE TEMPORAIRE

portant permis de démarrer les travaux de couverture –
zinguerie à partir de 7h le matin
Rue des Pêcheurs

Le Maire de la Commune de Sermersheim,

- VU** le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1 ;
VU le code de la route ;
VU le code de la voirie routière ;
VU la demande de Mme Valérie BARTOLO représentant la société *Bartolo et Fils* sise 5 rue du Général Rapp à Mundolsheim qui souhaite démarrer les travaux de couverture – zinguerie d'un immeuble collectif rue des Pêcheurs à partir de 7h compte tenu des fortes chaleurs ;

ARRETE

- Article 1^{er} :** Du 04/07/2025 au 01/08/2025, la société *Bartolo et Fils* est autorisée à procéder aux travaux de couverture – zinguerie dès 7h du matin, à titre exceptionnel et au regard des conditions météorologiques.
- Article 2 :** Ces travaux nécessiteront les dispositions suivantes :
- Limitation de l'impact sonore entre 7h et 8h le matin.
- Article 3 :** Toutes infractions aux dispositions du présent arrêté seront poursuivies conformément aux lois en vigueur.
- Article 4 :** Ampliation du présent arrêté sera adressé à :
- Monsieur le Sous-Préfet, arrondissement de Sélestat-Erstein
- M. le Cdt de la Brigade de Gendarmerie de Benfeld
- Mme Valérie BARTOLO représentant la société *Bartolo et Fils* (demandeur)

Sermersheim, le 04 juillet 2025

Le Maire,
Fernand WILLMANN

